

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE GROSBREUIL

REF : V2023.54

LE MAIRE DE GROSBREUIL,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU les documents transmis par **IRONMAN France, demeurant 6, Place Garibaldi – 06300 NICE.**

Considérant qu'en raison du déroulement d'un évènement sportif, effectué par **IRONMAN France le Dimanche 2 Juillet 2023** il y a lieu d'interdire la circulation;

ARRETE

ARTICLE 1 : **Le Dimanche 2 Juillet de 10h30 à 15h15**, les rues suivantes **seront fermées** à la circulation :

- **D21 Rue de Bretagne / Rue Printanière fermées** à la circulation **de 10h30 à 15h15.**

Déviations prévues :

- Accès Nieul le Dolent via Talmont Saint Hilaire
- Accès Sainte Foy via D36 direction Olonne sur Mer, jusqu'à Tournebride
- Accès La Chapelle Achard via D36 direction Olonne sur Mer puis D160.

- **Rue Printanière / Rue du Printemps / Rue Beauséjour / Rue des Traires fermées** à la circulation **de 10h30 à 15h15.**

Déviations prévues :

- Rue des Traires ouverte pour accès Grosbreuil centre
- Accès Nieul le Dolent via Talmont Saint Hilaire
- Accès Sainte Foy via D36 direction Olonne sur Mer, jusqu'à Tournebride
- Accès La Chapelle Achard via D36 direction Olonne sur Mer puis D160.

- **Rue Beauséjour / Rue des Ormes fermées** à la circulation **de 10h30 à 15h15.**

Déviations prévues :

- Rue des Traires ouverte pour accès Grosbreuil centre
- Accès Nieul le Dolent via Talmont Saint Hilaire
- Accès Sainte Foy via D36 direction Olonne sur Mer, jusqu'à Tournebride
- Accès La Chapelle Achard via D36 direction Olonne sur Mer puis D160.

- **Rue Beauséjour / Rue des Tanneries fermées** à la circulation de **10h30 à 15h15**;
- **Rue Beauséjour / Rue de la Métairie fermées** à la circulation de **10h30 à 15h15**
- **Rue Beauséjour / Rue de la Prairie fermées** à la circulation de **10h30 à 15h15**
- **Rue Beauséjour / D36 Rue du Moulin – Rue du Poitou fermées** à la circulation de **10h30 à 15h15**.

Déviations prévues :

- Accès Nieul le Dolent via Talmont Saint Hilaire
- Accès Sainte Foy via D36 direction Olonne sur Mer, jusqu'à Tournebride
- Accès La Chapelle Achard via D36 direction Olonne sur Mer puis D160.

- **D36 Rue du Poitou / D45 Rue de la Croix / Route de Nieul fermées** à la circulation de **10h30 à 15h15**

Déviations prévues :

- Accès Nieul le Dolent via D45 « La Croisée de la Liève » et D4
- Accès Grosbreuil via D45, prendre à droite au niveau du Camping de la Vertonne direction « La Petite Boutière » puis à droite.
- Accès La Chapelle Achard via Grosbreuil puis Olonne sur Mer et D160.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de **IRONMAN France**

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **GROSBREUIL**.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de la commune de **GROSBREUIL**,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE,
L'Agence Routière Départementale de Vendée
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont
ampliation sera adressée à : **IRONMAN France**

A **GROSBREUIL**, le 07/06/2023